

Effectif du Comité Syndical	14
Délégués en Exercice	14

**SEANCE DU  
5 DECEMBRE 2023**

Transmission en Préfecture	
Date Réception	

L'an deux mille vingt trois, le cinq décembre à 15 h 00, se sont réunis à LE MUY 83490 - Usine d'Eau Potable du Muy- RD 25 – Quartier Rabinon (ancienne route de Sainte Maxime), les membres du Comité Syndical régulièrement convoqués le 23 novembre 2023, sous la présidence de Madame Liliane BOYER, Maire DU MUY.

**PRESENTS :**

BOYER Liliane - BONNAL Gérard - LONGO Gilles - MOISSIN Jean-François - CHIOCCA Christophe - MERIMECHE Kader - OLIVIER Gil - RAOUST Jean-Paul.

**REPRESENTES :** Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

**ABSENTS : 6**

UGO René - DECARD Guillaume - HUMBERT Cédric - BOYER Max - CHIRON Hervé - GIUSTI Jacques

**SECRETARE DE SEANCE :** LONGO Gilles

<b>DELIBERATION N° 2023-029</b>		<b>DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DU DEPARTEMENT DU VAR POUR LE PROJET DE SECOURS DES ADRETS DE L'ESTEREL, DES QUARTIERS ST JEAN DE FREJUS, PAR L'EAU ISSUE DU LAC DE SAINT-CASSIEN</b>
<b>Affiché du au</b>		

Madame la Présidente expose :

La commune des Adrets de l'Estérel et les quartiers de St Jean de Cannes et St Jean de l'Estérel de la commune de Fréjus sont alimentés en eau brute par les sources de la Siagnole et le forage de la Barrière. Les périodes de sécheresse survenues ont eu un fort impact (faible débit des sources et impossibilité d'utiliser le forage) sur ces ressources mettant en évidence la nécessité de prévoir un secours par l'eau de la société du Canal de Provence issue du lac de Saint-Cassien.

Il est donc envisagé de créer une unité de traitement des eaux du Lac de Saint-Cassien au niveau de la station de pompage de Fustièrre sur la commune des Adrets de l'Estérel, pour un secours de 20 l/s environ dans un premier temps, pouvant évoluer vers une capacité de 40 l/s à terme.

Le projet envisagé comprend les équipements suivants :

- Une station de reprise des eaux de la SCP
- Une canalisation d'adduction du poste de livraison SCP à l'unité de traitement située à la station de pompage de Fustièrre
- Une unité de traitement (Coagulation, Floculation, Décantation, Filtration, Chloration, Bâches et automatisme, traitement de eaux sales...).

Ce projet permettra de fournir 20 l/s dans un premier temps en période de forte turbidité des eaux ou lors de faible débit des sources de la Siagnole et d'impossibilité d'exploiter le forage de la Barrière.

Dans le cadre de l'Etude Volumes Prélevables Siagne, il a été mis en évidence la nécessité d'effectuer des efforts sur les prélèvements afin de respecter le Débit Objectif d'Etiage (valeur de débit au-dessus de laquelle il est considéré que l'ensemble des usages est en équilibre avec le bon fonctionnement du milieu aquatique et permet donc l'atteinte du bon état des eaux).

Le projet du SEVE permettra de mobiliser une ressource de substitution sur une partie des prélèvements dans la Siagnole afin de contribuer aux efforts demandés aux préleveurs, nécessaires au respect du DOE.

Le budget global prévisionnel du projet incluant la maîtrise d'œuvre est estimé à 2 600 000 € H.T.

Madame la Présidente propose de solliciter auprès du département du Var une aide financière le plus large possible pour le projet de secours des Adrets de l'Estérel et des quartiers St Jean de Fréjus, par l'eau issue du lac de Saint-Cassien.

Le Comité Syndical est donc invité à :

- **APPROUVER**, le projet de secours des Adrets de l'Estérel, des quartiers Saint Jean de Fréjus, par l'eau issue du Lac de Saint-Cassien
- **SOLLICITER** l'attribution d'aides financières auprès du département du Var
- **S'ENGAGER** à financer sur son budget la part de dépense qui lui incombe
- **AUTORISER** Madame la Présidente à accomplir les démarches afférentes et à signer tous documents et actes relatifs à cette opération

**LE COMITE SYNDICAL,**

**APRES AVOIR ENTENDU** l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le projet de secours des Adrets de l'Estérel, des quartiers Saint Jean de Fréjus, par l'eau issue du Lac de Saint-Cassien
- **SOLLICITE** l'attribution d'aides financières auprès du département du Var
- **S'ENGAGE** à financer sur son budget la part de dépense qui lui incombe
- **AUTORISE** Madame la Présidente à accomplir les démarches afférentes et à signer tous documents et actes relatifs à cette opération

La présente délibération sera soumise au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var et publiée sur le site web du Syndicat.

**AINSI FAIT ET DELIBERE** en séance les jours, mois et an que dessus.

**POUR EXPEDITION CONFORME,**

**LA PRESIDENTE**

  
The image shows a circular stamp with the text "SYNDICAT de l'Eau du Var Est" around the perimeter. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in red ink that reads "Liliane Boyer".

**Liliane BOYER**